



27 juillet 2022

(22-5672)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**ABAISSEMENT DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE
CLOTHIANIDINE ET DE THIAMÉTHOXAME POUR
RÉPONDRE AUX QUESTIONS
ENVIRONNEMENTALES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, reçue le 15 juillet 2022, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

1. Comme suite à ses précédentes communications*, l'Union européenne notifie que le projet de règlement visant à abaisser les limites maximales de résidus de clothianidine et de thiaméthoxame au seuil de quantification pour répondre aux questions environnementales de portée mondiale, comme le déclin des pollinisateurs à l'échelle planétaire, a été notifié au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) sous la cote [G/TBT/N/EU/908](#). La date limite pour la présentation des observations est fixée au 4 septembre 2022. Les observations doivent être présentées au point d'information OTC. La présente communication est présentée pour information uniquement.

* [G/SPS/GEN/1797](#) et [G/SPS/GEN/1868](#).